Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212901789-20251208-2025_087-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE de PLOUDALMEZEAU (FINISTERE) 29830

OBJET :

N° 2025-087

APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2026-2030

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 décembre, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur David CARREGA, Maire.

Étaient présents : ARZEL Solange, BEGOC Sandrine, BESCOND Patrice, BIVILLE Sébastien, BOSCHET Dominique, CARREGA David, CORBEAU Pierre, DAMOY Valérie, DENIEL Romain, GOURVENEC Georges, GOUZIEN Gérard, GUENNEUGUES Marie-Dominique, KEREBEL Jean-Marc, KERJEAN Maryse, LAOT Anne, LE CALVEZ Jean-Paul, LETARD Murielle, MASSON Catherine, OLLIVIER Sylvie, PELLEAU René, QUENTEL Annie, QUIVORON Chantal, RAGUENES Mickaël, TANGUY Jean-Philippe, VINCE Logann, WALLNER Paul

Etaient représentés :
- Madame Marguerite LAMOUR a donné pouvoir à Monsieur David CARREGA
- Madame Célia GOURLAY à Monsieur Paul WALLNER
- Madame Christiane LE HIR à Madame Anne LAOT

Madame Solange ARZEL a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Date de convocation : 02/12/2025
Date d'affichage : 02/12/2025
Nbre de conseillers en exercice : 29
Nbre de présents : 26
Nbre de votants : 29

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture, le :

Publiée ou notifiée le :

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère (CAF 29), en lien avec la Branche Famille de la Sécurité sociale, conduit une politique visant à accompagner les familles et renforcer la cohésion sociale.

Dans ce cadre, la Convention Territoriale Globale (CTG) constitue un outil de partenariat entre la CAF, les collectivités locales et le Département. Elle permet de coordonner les politiques sociales et familiales au moyen d'un diagnostic partagé et d'un plan d'actions pluriannuel.

La première CTG du Pays d'Iroise, couvrant la période 2021-2025, arrive à échéance au 31 décembre 2025.

Le projet de CTG pour la période 2026-2030, élaboré par la CAF, Pays d'Iroise Communauté, les 19 communes membres et le Département du Finistère, définit les priorités du territoire dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, du logement, du handicap, de l'accès aux droits et de la vie sociale.

Le document précise également les modalités de gouvernance, le plan d'actions et les engagements respectifs des partenaires.

Pour mémoire, le Conseil communautaire du 12 novembre 2025 a approuvé cette convention dans son périmètre intercommunal.

La Commune est invitée à approuver à son tour cette CTG, condition nécessaire à sa signature et à la mise en œuvre de la démarche sur l'ensemble du territoire.

Le projet de Convention Territoriale Globale du Pays d'Iroise 2026-2030 est joint en annexe.

Délibération

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants ;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

VU le Code de la sécurité sociale, notamment ses articles L.263-1, L.223-1 et L.227-1 à 3 ;

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212901789-20251208-2025_087-DE

VU l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'allocations familiales ;

VU la Convention d'objectifs et de gestion (COG) conclue entre l'État et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) ;

VU la délibération n° CC2025-05-29 du 21 mai 2025 de Pays d'Iroise Communauté, relative au déploiement du poste de chargé de coopération dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) ;

VU la délibération n° CC2025-11-06 du 12 novembre 2025 de Pays d'Iroise Communauté, relative au renouvellement de Convention Territoriale Globale (CTG) entre la CAF29, Pays d'Iroise Communauté, les communes et le Conseil départemental du Finistère, pour la période 2026-2030 ;

CONSIDÉRANT que cette convention permet de structurer les actions locales en faveur des familles et de renforcer la cohérence des interventions sur le territoire ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,
APPROUVE la Convention Territoriale Globale du Pays d'Iroise 2026-2030
AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

RESULTAT DU VOTE : VOTANTS : 29– POUR : 29

Ainsi fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an que devant.

LA SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

Solange ARZEL **David CARREGA**